



Le 2 février 2022

Le 13 décembre 2021, le Ministère du Travail a reconnu la Fédération Nationale des Arts de la Rue légitime à représenter les Structures Employeuses adhérentes au sein des Réunions Paritaires relevant du champ du spectacle vivant public.

Le comptage s'effectuant tous les 4 ans au 31 décembre, fragilise l'éligibilité de notre secteur dont les recrutements s'effectuent en grosse majorité entre les mois de mai et octobre. Nous entrons aux conseils paritaires avec, dans nos rangs, 9,9% des adhérents employeurs et 3,3% de la masse salariale, affiliés à la CCNEAC.

Cette reconnaissance pour 4 ans nous ouvre une voie pour négocier et faire valoir nos droits du travail dans toutes leurs spécificités aux côtés des autres organisations professionnelles d'employeurs. Les Fédérations Régionales deviennent ainsi membre de droit au comité de pilotage de leur COREPS en mandatant des représentants régionaux « adhérents structure » au nom de la FNAR. Car qui mieux que la Fédération des Arts de la Rue pour défendre et protéger les créateurs dans l'espace public, en région comme au national ?

Artistes trublions, avant-gardistes, compagnies émergentes, conventionnées, désarçonnées, CNAREP, professionnels de tous bords, gradés, dégradés : si la Fédé est désormais structurée en deux collèges indépendants et autonomes dans leur vote, elle n'en reste pas moins Fédératrice. Ses missions et activités continuent de réunir tant que possible adhérents individuels, employeurs, et non adhérents au sein de chantiers de co-construction, de réflexions et d'actions.

La représentativité est une nouvelle étape dans la reconnaissance de notre expertise en matière de création artistique dans l'espace public. Nous avons quatre ans pour presser les huiles essentielles de nos pratiques, de nos valeurs. Quatre ans pour valoriser nos expériences de professionnels des Arts de la Rue, les confronter, les étudier. Quatre ans pour que nos singularités gagnent en droit, en accompagnement, en reconnaissance.

La Fédération Nationale des Arts de la Rue